



COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL N°80 LUNDI 4 AVRIL 2022 – 18h30 – Mairie

ORDRE du JOUR

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 3 mars 2022.
- Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres suite à une démission.
- Vote des taux d'imposition 2022.
- Demande d'emprunt pour le financement des projets d'investissement.
- Demande de subvention au Département et à la Région pour les écoles.
- Loyers pour les bureaux à l'étage du bâtiment commercial.
- Questions diverses.

Le 4 avril 2022, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Yvan CREACH, Maire. Chaque membre entrant en séance signe la feuille de présence.

Présents : CREACH Yvan, ROLLAND Eric, BLAMBERT Micheline, MURE-RAVAUD Jérôme, CHOURREAU Gisèle, MICLO Damien, ARNAUD Marie-Françoise, HAMEL Sylvain, VALLARTIGUE Carine, BRISSET Sandrine, HAMOUDI Brahim, LUYA Olivier, LAMBERTON Michel, MANIGNAL Amandine, STOSS Nathan, TRIBBIA Karine.

Absente : BOMPARD Caroline

Pouvoirs : Jérôme MURE-RAVAUD à Damien MICLO

Secrétaire de séance : CHOURREAU Gisèle.

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

- **Approbation du compte-rendu de la réunion du 3 mars 2022 :**

Le compte-rendu du 3 mars est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

- **Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres suite à une démission.**

Rappel : sont suppléants Eric ROLLAND, Nathan STOSS, Sandrine BRISSET

Membres : Michel LAMBERTON, Damien MICLO, Gisèle CHOURREAU

Président : Yvan CREACH, Maire

L'élection des membres est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

- **Vote des taux d'imposition 2022.**

Le Maire propose que les taux d'imposition municipaux pour le bâti et le non bâti ne seront pas augmentés cette année encore. Ces taux sont de :

- Taxe foncière (bâti) : 32.36 % pour un produit fiscal attendu 574 714 €
- Taxe foncière (non bâti) : 39.76 % pour un produit fiscal attendu de 40 595 €

Soit un produit fiscal total attendu pour l'année 2022 de **615 309 €**.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

- **Demande d'emprunt pour le financement des projets d'investissement.**

Damien MICLO, Adjoint aux finances, présente le projet d'emprunt retenu, soit 800.000€. Cet emprunt doit être confirmé rapidement car les taux commencent à remonter. La Banque retenue pour cet emprunt est le CREDIT MUTUEL avec un taux de 0.75%, soit un coût sur 15 ans de 46.000€

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

- **Demande de subvention au Département et à la Région pour les écoles.**

Cette demande concerne les travaux envisagés pour les Ecoles ainsi que pour la Restauration Scolaire pour un montant de 225.000€.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

- **Loyers pour les bureaux à l'étage du bâtiment commercial.**

Pour les locaux du RDC en crédit-bail, le loyer mensuel sera de 13 €/m².

Pour les 4 locaux qui seront loués, dont celui du rez-de-chaussée, le loyer mensuel sera de 12€/m².

Cette proposition est approuvée à la majorité des présents et représentés, 1 abstention.

Travaux pour les boxes de l'étage : sont prévus une chappe, fourniture et pose de carrelage, placoplâtre, peinture et électricité, pour un budget d'environ 48 000 € HT.

Travaux au sous-sol : le devis de grilles avec branchement électrique afin de fermer le sous-sol le soir s'élève à 30 000 € environ.

Ces propositions sont approuvées à l'unanimité des présents et représentés.

- **Questions diverses :**

- Eric ROLLAND, Adjoint aux Travaux présente le plan prévu pour le parking du cimetière.
- Yvan CREACH, Maire, rédige avec les conseillers, les tableaux prévus pour les permanences aux élections. Ces tableaux seront envoyés à tout le conseil.
- Yvan CREACH présente le plan pour le projet d'achat de terrain par la municipalité, vers le Clos des Noyers.
- Yvan CREACH explique la proposition de reprise de l'actuel occupant du Marandan. Un rendez-vous est fixé avec un avocat spécialisé, afin d'étudier ce projet ainsi que la suite à donner à cette proposition.
- Gisèle CHOURREAU Adjointe à la Communication indique que le projet de Feu d'Artifice sera présenté au conseil après la réunion de la commission qui va se tenir le 14 avril.

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demandant la parole, la séance est clôturée à 20h 15.

Le Maire, Yvan CREACH

